

Allianz 



ALLIANZ VIE FIDÉLITÉ

Donner du sens
à votre épargne
pour vos projets d'avenir


ANCRE



Vous accompagner dans la réalisation de vos projets d'avenir

Financer un projet, valoriser un capital, protéger vos proches, consolider votre niveau de vie pour l'avenir, organiser votre succession...

Pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets d'avenir, nous vous proposons **Allianz Vie Fidélité**, contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative, de type multisupports, souscrit par l'association ANCRE auprès d'Allianz Vie.

Son cadre fiscal est avantageux aussi bien en cas de rachats (retraits) qu'en cas de décès⁽¹⁾ :

- En cas de rachat, seuls les produits (plus-value) de l'épargne sont soumis aux prélèvements sociaux et fiscaux. À partir de la 8^e année, un abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule ou de 9 200 € pour une personne mariée ou pacsée soumise à une imposition commune est applicable pour la détermination des prélèvements fiscaux.
- En cas de décès, le capital constitué est transmis aux bénéficiaires que vous avez librement désignés, qu'ils soient vos héritiers ou non, et n'entre pas dans l'actif successoral. Il est soumis, après abattements, à une imposition spécifique.

Votre épargne reste disponible (sauf cas particuliers – exemple : bénéficiaire acceptant) et vous pouvez investir des versements complémentaires parmi une gamme étendue de supports d'investissement et d'options financières.

À partir de vos objectifs et de votre situation personnelle, familiale et patrimoniale, votre Conseiller élabore avec vous la stratégie patrimoniale la plus adaptée, et vous accompagne dans vos moments de vie.

→ BON À SAVOIR

Déjà détenteur d'un contrat d'assurance vie Allianz ? Grâce à la loi PACTE, les contrats Allianz (monosupports et multisupports) sont susceptibles d'être transférés gratuitement (hors versement complémentaire) vers Allianz Vie Fidélité, tout en conservant leur ancienneté fiscale. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller pour savoir si votre contrat possède cette faculté. Il vous fournira les conditions et modalités et étudiera avec vous l'opportunité de réaliser cette opération.

(1) Selon la réglementation en vigueur au 01/11/2022.

Donner du sens à votre épargne

L'offre de supports d'investissement s'attache à intégrer, à l'analyse financière classique, des facteurs Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG), le label Investissement Socialement Responsable (ISR) ou des critères de même nature. L'objectif est de mieux gérer le risque et de générer des performances durables à long terme.

Le support en euros, Allianz Fonds Euros repose sur l'actif général d'Allianz Vie. Allianz France est engagé dans une approche d'intégration ESG complète et prend en compte les risques de durabilité tout au long de la chaîne de valeur de l'investissement. Ce support est associé à une garantie de fidélité et à une dynamisation de ses performances présentées page suivante.

Constituée d'une centaine de supports, l'offre de supports en unités de compte est diversifiée sur toutes les classes d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, styles de gestion ou thèmes d'investissement et ouverte sur une variété de sociétés de gestion. Elle est composée notamment de fonds ESG ou labellisés ISR sélectionnés rigoureusement et se distingue par une totale transparence sur les frais.

Évolutive, elle assure une meilleure diversification et une adaptation permanente aux évolutions de marché.

Pour saisir encore plus d'opportunités de diversification, des supports en unités de compte dont la valorisation est décorrélée des marchés financiers, permettent d'accéder en toute simplicité à des actifs complémentaires. Par exemple en immobilier, capital investissement, actifs réels au service de la transition énergétique ou encore des fonds à formule dans le cadre de campagne de commercialisation à durée limitée, auprès de sociétés de gestion spécialisées.

En investissant sur des supports en unités de compte, vous profitez du potentiel de performances des marchés financiers, mais vous prenez un risque de perte en capital. En effet, votre assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais ne garantit pas leur valeur. Celle-ci est soumise à des fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Unités de compte : supports d'investissement représentant une part d'un actif (obligations d'État ou d'entreprises, actions, Organismes de Placement Collectif, immobilier, fonds à formule, capital investissement...), dont la valeur fluctue avec les marchés.

Ils présentent un potentiel de performance plus élevé en contrepartie d'un risque qui, apprécié sur la durée, peut avoir tendance à être moindre.

Sous une même appellation, unité de compte, le potentiel de performance et donc l'exposition au risque peut être très différente, selon l'actif en représentation, de faible à très élevé.

ESG : désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière :

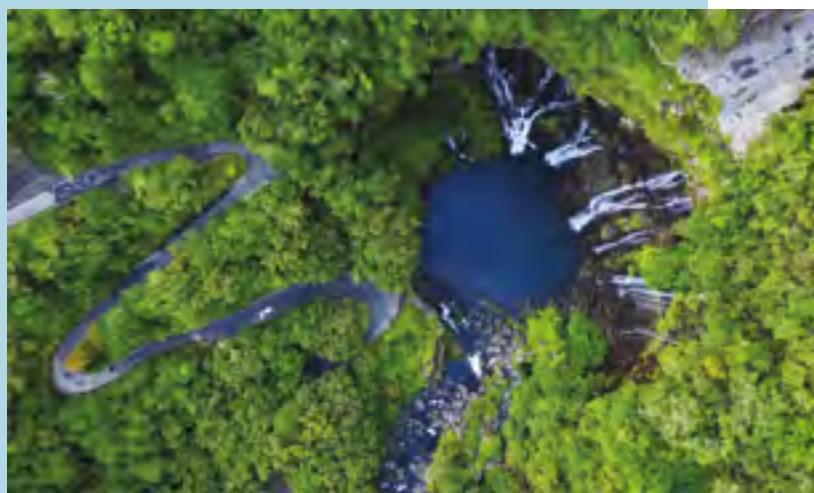
Environnemental : gestion des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre et prévention des risques environnementaux...

Social : prévention des accidents, respect du droit des employés, dialogue social...

Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, lutte contre la fraude et la corruption...

ISR, Investissement Socialement Responsable : placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Le label ISR est attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants.

« C'est en faisant des choix responsables en termes d'investissement que nous pourrons façonner un avenir commun, meilleur et durable. »



Récompenser votre fidélité et dynamiser votre épargne

Pour récompenser votre fidélité

Une garantie de fidélité est associée au support Allianz Fonds Euros, pendant une période de fidélité qui prend fin au 1^{er} mars de la sixième année qui suit l'adhésion⁽²⁾.

Avec la garantie de fidélité, la participation annuelle aux bénéfices du support en euros est mise de côté pour constituer un capital qui sera disponible à la fin de la période de fidélité.

Chaque année, le montant de la participation aux bénéfices attribuée sur le support en euros est intégralement réinvesti en unités de compte du support Allianz Dynamic Multi Asset Strategy 15 SRI, afin d'être dynamisée. **Ce support est calibré pour apporter un surcroît de performance tout en maîtrisant le risque.** Sa valeur peut fluctuer à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés financiers.

Le point à retenir : tout rachat avant la fin de la période de fidélité diminue le nombre d'unités de compte de la garantie de façon proportionnelle.

Avantages de cette garantie de fidélité Allianz :

- L'intégralité des parts d'unités de compte abandonnées du fait des rachats sont reversées aux adhérents ayant adhéré la même année.

- Allianz s'engage, en tout état de cause, à bonifier d'au moins 10 % le nombre d'unités de compte qui vous est dû au titre de la garantie de fidélité à son échéance.
- Un rachat total n'entraîne pas de perte de la garantie de fidélité, s'il est nécessité pour faire face à un accident de la vie suivant : invalidité de l'adhérent, de ses enfants, de son conjoint ou partenaire de pacs, cessation de l'activité non salariée de l'adhérent à la suite d'une liquidation judiciaire, expiration des droits de l'adhérent aux allocations chômage, décès du conjoint ou du partenaire de pacs, surendettement de l'adhérent, le handicap d'un enfant de l'adhérent.

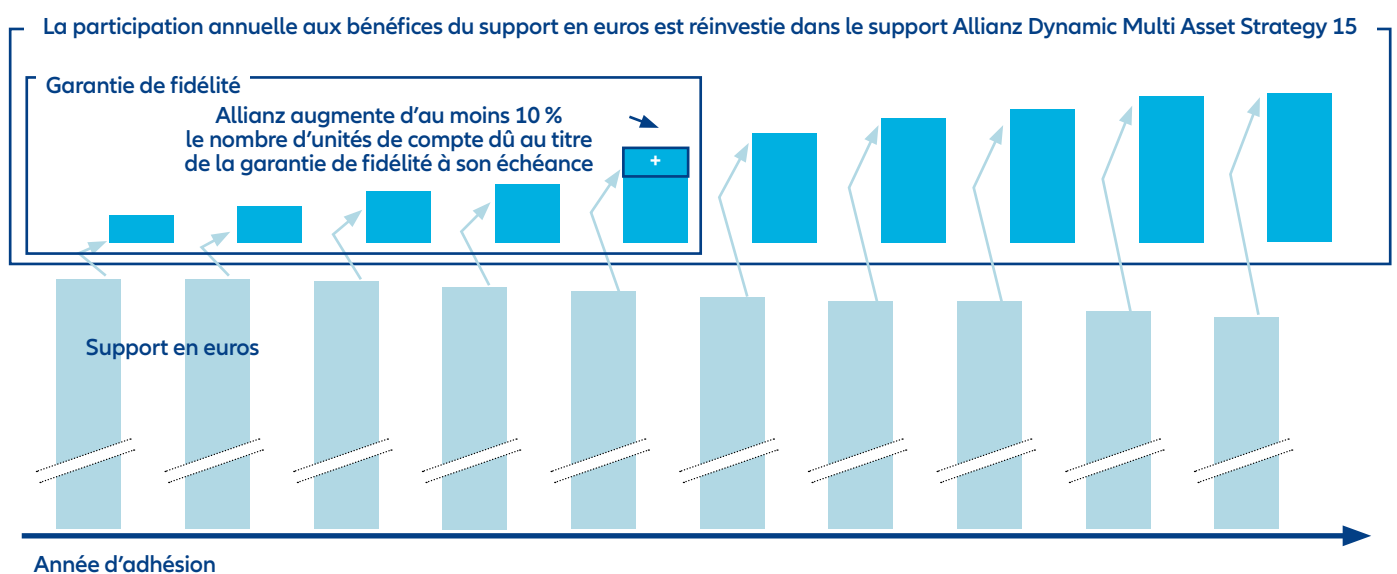
En cas de besoins ponctuels de liquidités, contactez votre Conseiller, des solutions adaptées à chaque situation vous seront proposées.

Pour dynamiser votre épargne

Après la période de fidélité, le réinvestissement automatique de la participation aux bénéfices du support en euros se poursuit vers le support en unités de compte, Allianz Dynamic Multi Asset Strategy 15 SRI, support de dynamisation du fonds euros qui fait désormais partie de votre épargne disponible.

Ce réinvestissement permet d'espérer un supplément de rendement si les marchés progressent, en limitant le risque sur les seuls bénéfices du support en euros.

Illustration



(2) Hors cas particulier de l'adhésion par transfert lorsque le contrat ou l'adhésion d'origine a plus de 5 ans.

Vous proposer une gestion clés en main à dimension responsable, adaptée à votre profil

L'information circule de plus en plus vite et anticiper les cycles économiques est un exercice délicat. L'investissement sur des supports en unités de compte nécessite des connaissances et du temps pour analyser les informations économiques et financières et de la réactivité dans la prise de décision.

En choisissant l'option **Gestion Profilée** ou l'option **Access Plus**, vous profitez du savoir-faire d'Allianz Vie pour sélectionner, suivre et arbitrer les supports d'investissement en fonction de l'évolution de l'environnement économique et financier dans le respect de l'orientation de gestion de votre profil d'investissement. Les modalités détaillées de ces options sont décrites dans la Notice d'Information.

Les experts d'Allianz élaborent des allocations composées de fonds privilégiant les critères extra-financiers ESG ou les fonds labellisés ISR. Les orientations de gestion Climat et Humain intègrent les objectifs de développement durable de l'ONU, dont la stratégie d'investissement est orientée vers des thématiques relatives aux enjeux environnementaux (transition climatique, gestion de l'eau et des déchets, énergies propres...) et démographiques (consommation, santé, alimentation, éducation, sécurité...).

L'option Gestion Profilée

La proportion de chaque catégorie de supports d'investissement est déterminée par le couple potentiel de performance/risque de chacune des orientations de gestion. Nous réalisons 2 à 5 réallocations par an, pour rééquilibrer ces proportions du fait des fluctuations de valorisation des supports et de configuration de marché.

L'option Access Plus

Les supports d'investissement sont sélectionnés et répartis avec flexibilité et réactivité. La fréquence de réallocation pourra être mensuelle, pour capter les opportunités des marchés financiers et tenir compte du contexte macroéconomique, dans le respect du couple potentiel de performance/risque de chacune des trois orientations de gestion.

Option accessible à partir de 100 000 €.

13 orientations de gestion sont disponibles :



Vous avez le temps, la volonté, les connaissances et l'expérience nécessaires pour sélectionner les supports d'investissement et suivre leur évolution.

Composez, avec l'aide de votre Conseiller, la combinaison de supports la plus adaptée à vos objectifs et votre profil d'investissement. Vous conservez ainsi une autonomie dans la prise de décisions.

Pour vous aider à gérer votre capital, nous vous proposons également des options gratuites d'arbitrages programmés : Sécurisation des performances, Dynamisation progressive des versements ou encore Dynamisation progressive du capital. Leurs modalités sont détaillées dans la Notice d'Information.



Renforcer votre protection ou celle de vos proches

Si l'assurance-vie répond à de nombreux besoins d'épargne, **le décès en cas de retournement des marchés, l'accident, l'invalidité ou la dépendance peuvent compromettre l'opération principale d'assurance.**

C'est pour vous permettre de compléter et personnaliser votre épargne et pour renforcer votre protection ou celle de vos proches que vous avez la possibilité d'opter, avec Allianz Vie Fidélité, à l'adhésion ou même ultérieurement, pour des garanties complémentaires optionnelles.

- **Plancher Décès** : pour assurer, en cas de décès avant 86 ans, la transmission d'un capital au minimum égal à 100 % ou 120 % des versements (selon l'option garantie plancher choisie), déduction faite des frais et éventuels rachats et avances en cours, quelles que soient la cause du décès et l'évolution des marchés financiers.
- **Protection Décès** : pour le versement d'un capital complémentaire, en cas de décès faisant suite à un accident survenant avant 86 ans, égal au capital décès (capital complémentaire dans la limite de 1 000 000 €).
- **Protection Invalidité** : pour percevoir un capital complémentaire en cas d'invalidité totale et permanente suite à un accident survenant avant 67 ans, égal au capital constitué à la constatation de l'état d'invalidité (capital complémentaire dans la limite de 1 000 000 €).
- **Protection Dépendance** : pour percevoir un capital complémentaire, en cas de dépendance totale avant 86 ans, égal à la moitié du capital constitué à la constatation de l'état de dépendance (capital complémentaire dans la limite de 200 000 €).

L'ensemble des conditions et exclusions de ces garanties optionnelles est décrit dans la Notice d'Information d'Allianz Vie Fidélité.

Allianz

avec vous

La proximité



Nous proposons un accompagnement sur mesure, réalisé en proximité avec nos 1 750 Agents Généraux, 1 600 Conseillers. La relation entre vous et votre interlocuteur Allianz est également renforcée par un accès plus facile à votre Espace client. Vous gagnez en autonomie et accédez aux nombreux services en ligne :

- Consultez la valorisation de votre adhésion et réalisez vos opérations en ligne : versement, arbitrage, et rachat, selon les modalités du contrat.
- Simplifiez vos démarches et retrouvez vos documents en ligne (relevé de situation...) 24h/24 et 7j/7 avec le service e-courrier.

La solidité



Présent dans 70 pays, Allianz est le 1er assureur européen⁽³⁾ et la première marque d'assurance au monde⁽⁴⁾. Dans un environnement soumis à de nombreuses incertitudes, Allianz dispose d'une notation financière parmi les meilleures du marché : réalisée par des agences indépendantes, la notation financière permet d'évaluer la solidité d'un établissement et indique aux investisseurs le degré de confiance attribué sur la base des comptes publiés. Allianz est noté AA par Standard & Poor's⁽⁵⁾ (avec une perspective stable) et Aa3 par Moodys⁽⁶⁾ (perspective stable) deux acteurs de références dans ce domaine, ce qui le place comme un des acteurs les plus fiables de sa catégorie.

L'engagement



Le Groupe Allianz s'engage avec la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance

En tant qu'assureur, nous avons par nature un rôle sociétal à jouer. En tant qu'investisseur, nous sommes convaincus que nous devons construire une économie plus durable et plus résiliente. Pour cela, nous nous engageons dans des initiatives qui visent à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. En 2019, Allianz a participé à la création de la Net-Zero Asset Owner Alliance qui regroupe désormais plus de soixante-dix propriétaires d'actifs engagés à atteindre des émissions carbone nettes nulles dans leurs portefeuilles à horizon 2050.

À cet effet, Allianz a annoncé ses objectifs intermédiaires de décarbonation d'ici fin d'année 2024, pour trois classes d'actifs. Pour atteindre ces objectifs, Allianz France étudie les opportunités d'investissement dans de nouvelles solutions technologiques, telles que l'hydrogène et les systèmes de séquestration carbone.

Pour continuer à faciliter la transition vers une économie bas carbone, Allianz participe à la création d'une initiative complémentaire, la Net Zero Insurance Alliance qui a été lancée pendant la 26e conférence annuelle de l'ONU sur le climat à Glasgow.



L'association ANCRE, un engagement quotidien à vos côtés

L'ANCRE, ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques, la RETRAITE et l'EPARGNE est une association indépendante, loi 1901, qui représente les intérêts de ses adhérents.

L'association ANCRE est le souscripteur du contrat Allianz Vie Fidélité.

En adhérant à ce contrat, vous adhérez également à l'association ANCRE et profitez ainsi de la dynamique collective d'une association en matière d'épargne, de retraite et de prévoyance.

Pour plus d'informations sur l'ANCRE : www.ancre-vie.com

(3) 1^{ère} capitalisation boursière en Europe au 12/07/22.

(4) Selon le classement Interbrand des meilleures marques 2022.

(5) Notes au 5/10/2022.

(6) Notes au 25/07/2022.

(Site internet des agences de notation : www.standardandpoors.com ; www.moodys.com).

Pour de plus amples renseignements, votre Conseiller est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 643.054.425 €
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
340234962 RCS Nanterre

www.allianz.fr



ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques,
la RETRAITE, et l'EPARGNE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
27, boulevard des Italiens - 75002 Paris

www.ancre-vie.com

